

# M OUV'LEMENTO 2019 (suite)

**Barème :** Ancienneté générale de service (AGS) **arrêtée au 31/12/2018, 5 points/année, y ajouter :**

<b>Enfants à charge</b>	<b>1 point/ enfant</b> A charge au 01/05/2019 et âgé de moins de 18 ans au 1/09/2019	
<b>Ancienneté dans le poste</b> Au 31/08/2019	4 ans : 1 point / 5 ans : 2 points / 6 ans : 3 points / 7 ans : 4 points Au-delà de 7 années : 7 points	
<b>Affectation provisoire sur un poste ASH</b> (pas de CAPPEI)	<b>3 points</b> pour 1 année sur le poste <b>6 points</b> pour 2 années sur le poste	
<b>REP</b> <b>Ecoles rurales isolées et</b> <b>Politique de la ville</b>	Ecoles REP, Ecoles en zone rurale isolée et Ecoles en quartier politique de la ville : 3 et 4 ans révolus : <b>20 pts</b> 5 ans révolus et + : <b>45 pts</b>	Ecole REP et zone rurale isolée et écoles REP et quartier politique de la ville : 3 et 4 ans révolus : <b>40 pts</b> 5 ans révolus et + : <b>90 pts</b>
<b>Carte scolaire</b>	<b>200 points :</b> - sur même nature de support sur école, commune et zone géographique de l'école - TS : sur vœu précis dans l'école d'origine sur la nature de support ECEL ou ECMA, TS vœu commune et TS vœu zone - PDMQDC sur vœu précis dans l'école sur support CE12, CP12 ou ECEL - si refus chargé école lors de passage école 2 classes à 1 classe : vœu commune, vœu géographique (de l'école) sur support DE du même groupe indiciaire - si fusion d'école pour les adjoints ne voulant pas rester (idem 1 <sup>er</sup> cas) et le(s) directeur(s) ne voulant pas rester (sur direction de même groupe indiciaire et mouvement) - possibilité renoncer bonification au profit d'un collègue de l'école	
<b>BOE</b> (RQTH, ...)	<b>100 points ou 800 points</b> pouvant être octroyés par le DASEN après avis de la CAPD et du médecin de prévention (Les 100 points ne sont pas cumulables avec les 800 points)	
<b>Participation permut et non obtention + RC/APC/PI</b> <b>ou agents dont situation familiale a évolué jusqu'au 01/04/19</b>	<b>100 points</b> pour 2 vœux géographiques (rang 1 et 2) zones limitrophes du département souhaité, les plus proches du lieu d'activité professionnelle principale du conjoint (RC), zone résidence ou plus proches du lieu de résidence de l'enfant (APC), plus proches permettant de se rapprocher d'une assise familiale(PI). <b>+10 points/an</b> de séparation dans la limite de 50 points	
<b>Ancienneté de la demande</b> (dès 2020)	<b>5 points</b> Elle est applicable dès l'année où l'enseignant exprime pour la deuxième fois consécutive le même vœu au rang 1. Donc dès 2020. ==> attention au vœu de rang 1 formulé cette année !!	

## Priorités

22@se-unsat.org

<b>Reprise après CLD, PACD, PALD</b>	Priorité absolue sur les 5 premiers vœux précis ou géographiques
<b>Personnes faisant fonction de Directeurs ayant eu la LA.DIR</b>	Priorité sur le poste s'ils l'ont obtenu à titre provisoire et occupé durant l'année entière

-TS = titulaire secteur  
-BOE = bénéficiaire de l'obligation d'emploi (loi du 11/02/2005)  
-RC = rapprochement de conjoint  
-APC = autorité parentale conjointe  
-PI = parents isolé  
-CLD = congé longue durée  
-PACD = poste adapté de courte durée  
-PALD = poste adapté de longue durée

## Calendrier

	Opérations
28 mars 2019	Date limite de réception des courriers relatifs aux mesures de carte scolaire
<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 23 avril 2019</b>	<b>Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants Consultation et saisie et des vœux</b>
15 avril 2019	Date limite d'envoi des annexes pour demande de bonification au titre du handicap ou d'une situation familiale particulière (rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe, parent isolé).
15 avril 2019	Date limite de réception des dossiers pour les postes particuliers soumis à entretien
Du 2 mai au 17 mai 2019	Entretiens postes particuliers
7 mai 2019	Groupe de travail pour étude et attribution des bonifications
9 mai 2019 <b>24 mai</b>	Envoi des accusés de réception sur I-Prof
20 mai 2019 <b>27 mai</b>	Date limite de retour à la DSDEN des contestations de barème (accusé de réception annoté et signé)
28 mai 2019	Groupe de travail sur les postes particuliers et contestations de barème
11 juin 2019	CAPD mouvement phase principale
12 juin 2019	Publication des résultats sur I-PROF
De juin à septembre 2019	Phase d'ajustement : Communication du poste dans onglet « affectation » sur I-PROF